

2019-4900
2019-12-09

HERBICIDE VELOCITY 2



GROUPE 6 & 27 HERBICIDE

Concentré Émulsifiable

**POUR LA SUPPRESSION POSTLEVÉE DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES
LARGES DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS, LE BLÉ DUR ET LE BLÉ D'HIVER**

**EN VENTE POUR UTILISATION SEULEMENT AU MANITOBA, SASKATCHEWAN,
ALBERTA ET DANS LES RÉGIONS DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX, D'OKANAGAN
ET DES TERRASSES DE CRESTON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE
COMMERCIAL**

AVERTISSEMENT



POISON

RINÇER



TROIS FOIS

AVERTISSEMENT: IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 29051
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF :

Pyrasulfotole 37,5 g/L
Bromoxynil (présent sous forme d'esters d'octanoate
et d'heptanoate mélangés) 210 g/L

Avertissement, contient l'allergène soya

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE,
Calgary, AB T2C 3G3

CONTENU NET :
1 L - Vrac

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE, COMPOSER
LE NUMÉRO 1-800-334-7577 (24 HEURES PAR JOUR)

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou fatal en cas d'ingestion. Cause une irritation des yeux. NE PAS mettre dans les yeux. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau. Laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin des renseignements supplémentaires sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consulter le site www.cropscience.bayer.ca.

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant le traitement.

Ne pas utiliser en milieu résidentiel, c'est-à-dire dans des endroits où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après celle-ci, comme à proximité des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeux et des édifices publics.

N'appliquer le produit que lorsque le risque de dérive vers des zones résidentielles ou des aires d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires de loisirs, est minime. Tenez compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Vêtements et équipement protecteurs :

Pour réduire l'exposition, prendre les précautions suivantes :

- Tous les opérateurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement. De plus, porter des lunettes de protection ou un écran facial pendant les activités de mélange et de chargement. Portez une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant l'application du produit. Les gants ne sont pas requis lors des applications dans une cabine fermée.
- NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant le traitement.
- Enlever les vêtements contaminés chaque jour et les laver avant de les remettre.
- Jeter tout vêtement et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le produit. NE PAS les réutiliser.
- Si le pesticide s'infiltre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.
- NE PAS manipuler le produit avec les mains nues. Les gants résistant aux produits chimiques réduisent considérablement l'exposition des mains. TOUJOURS porter des gants pour les opérations de mélange et de chargement et lors des réparations et des réglages du pulvérisateur et des buses. NE PAS PORTER DE GANTS EN CUIR OU EN TISSU.
- Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever, puis bien se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.
- Nettoyer l'équipement protecteur chaque jour.

2019-4900
2019-12-09

Délai de sécurité :

Ne pas réintégrer ni permettre aux travailleurs de réintégrer les zones traitées dans les 24 heures suivant l'application.

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Contient des distillats de pétrole; le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées sous MODE D'EMPLOI (section 9.3).

L'utilisation de ce produit chimique peut provoquer la contamination de l'eau souterraine, en particulier lorsque les sols sont perméables (p. ex., sol sablonneux) et/ou que la nappe aquifère est située à une faible profondeur.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits présentant une pente modérée ou prononcée, un sol compacté ou de l'argile. Éviter d'appliquer lorsque des averses abondantes sont prévues. Ne pas appliquer ni vider ou rincer l'équipement de pulvérisation sur des arbres ou d'autres plantes désirables, ou à proximité, ni aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre ou aux endroits où le produit chimique peut être lessivé ou s'infiltrer jusqu'à leurs racines.

La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Ce produit contient un distillat de pétrole aromatique qui est toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant les épandages. Ne pas contaminer ces systèmes par suite d'un épandage direct, de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement.

UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS ET AUX DOSES RECOMMANDÉES.

ENTREPOSAGE:

Entreposer dans le contenant d'origine.

Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires.

Ce produit peut être entreposé à n'importe quelle température. Après entreposage, réchauffer le à la température ambiante et bien agiter avant l'emploi.

Si le produit reste entreposé pendant au moins un an, bien agiter ou mélanger avant l'emploi.

Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.

ÉLIMINATION:

Élimination du contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination du contenant réutilisable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination du contenant réutilisable/à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2019-4900
2019-12-09

HERBICIDE VELOCITY 2



GROUPE 6 & 27 HERBICIDE

Concentré Émulsifiable

**POUR LA SUPPRESSION POSTLEVÉE DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES
LARGES DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS, LE BLÉ DUR ET LE BLÉ D'HIVER**

**EN VENTE POUR UTILISATION SEULEMENT AU MANITOBA, SASKATCHEWAN,
ALBERTA ET DANS LES RÉGIONS DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX, D'OKANAGAN
ET DES TERRASSES DE CRESTON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE
COMMERCIAL**

AVERTISSEMENT



POISON

RINÇER



TROIS FOIS

AVERTISSEMENT: IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 29051
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF :

Pyrasulfotole 37,5 g/L
Bromoxynil (présent sous forme d'esters d'octanoate
et d'heptanoate mélangés) 210 g/L

Avertissement, contient l'allergène soya

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CE LIVRET AVANT L'EMPLOI

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE,
Calgary, AB T2C 3G3

CONTENU NET:

1 L - Vrac

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'EMPOISONNEMENT OU D'INCENDIE, COMPOSER
LE NUMÉRO 1-800-334-7577 (24 HEURES PAR JOUR)

Herbicide VELOCITY 2

Table des matières :

Section numéro :

RENSEIGNEMENTS

GÉNÉRAUX	AVIS À L'UTILISATEUR	1
	LE PRODUIT.....	2

**SÉCURITÉ ET
MANUTENTION**

	PRÉCAUTIONS, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS	3
	PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	4
	PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES	5
	ENTREPOSAGE	6
	ÉLIMINATION	7

**MODE
D'EMPLOI**

	CULTURES ET MAUVAISES HERBES	8
	CULTURES ET PÉRIODE D'APPLICATION	8.1
	DOSE D'APPLICATION ET MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	8.2
	RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE	8.3
	DIRECTIVES D'APPLICATION ET LIMITES D'EMPLOI	9
	RAPPELS GÉNÉRAUX POUR UNE APPLICATION EFFICACE	9.1
	APPLICATION AU SOL ET AÉRIENNE.....	9.2
	ZONES TAMPONS	9.3
	CULTURES DE ROTATION	9.4
	DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE, DÉLAIS AVANT DE FAIRE PAÎTRE/NOURRIR LES BÊTES ET DÉLAIS DE SÉCURITÉ	10
	INSTRUCTIONS DE MÉLANGE	11
	NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR	12
	RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE ...	13

Pour plus de renseignements, communiquer avec :

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd. SE,
Calgary, AB T2C 3G3

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

SECTION 1: AVIS À L'UTILISATEUR

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

SECTION 2: LE PRODUIT

VELOCITY 2 est un herbicide de postlevée qui supprime un large spectre de mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé de printemps, le blé dur et le blé d'hiver.

EN VENTE POUR UTILISATION SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET DANS LES RÉGIONS DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX, D'OKANAGAN ET DES TERRASSES DE CRESTON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

SECTION 3: PRÉCAUTIONS, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

Précautions :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou fatal en cas d'ingestion. Cause une irritation des yeux. NE PAS mettre dans les yeux. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau. Laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin des renseignements supplémentaires sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consulter le site www.cropscience.bayer.ca.

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant le traitement.

Ne pas utiliser en milieu résidentiel, c'est-à-dire dans des endroits où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après celle-ci, comme à proximité des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeux et des édifices publics.

N'appliquer le produit que lorsque le risque de dérive vers des zones résidentielles ou des aires d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires de loisirs, est minime. Tenez compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Vêtements et équipement protecteurs :

Pour réduire l'exposition, prendre les précautions suivantes :

- Tous les opérateurs doivent porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement. De plus, porter des lunettes de protection ou un écran facial pendant les activités de mélange et de chargement. Portez une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant l'application du produit. Les gants ne sont pas requis lors des applications dans une cabine fermée.
- NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant le traitement.
- Enlever les vêtements contaminés chaque jour et les laver avant de les remettre.
- Jeter tout vêtement et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le produit. NE PAS les réutiliser.
- Si le pesticide s'infiltré sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.
- NE PAS manipuler le produit avec les mains nues. Les gants résistant aux produits chimiques réduisent considérablement l'exposition des mains. TOUJOURS porter des gants pour les opérations de mélange et de chargement et lors des réparations et des réglages du pulvérisateur et des buses. NE PAS PORTER DE GANTS EN CUIR OU EN TISSU.
- Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever, puis bien se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.
- Nettoyer l'équipement protecteur chaque jour.

Délai de sécurité:

Ne pas réintégrer ni permettre aux travailleurs de réintégrer les zones traitées dans les 24 heures suivant l'application.

SECTION 4: PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

PREMIERS SOINS : Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION	<ul style="list-style-type: none">• Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.• Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin.• Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée.• Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS	<ul style="list-style-type: none">• Enlever tous les vêtements contaminés.• Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.• Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS D'INHALATION	<ul style="list-style-type: none">• Déplacer la personne vers une source d'air frais.• Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si

	<p>possible.</p> <ul style="list-style-type: none">• Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX	<ul style="list-style-type: none">• Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.• Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil.• Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Contient des distillats de pétrole; le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

SECTION 5: PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées sous MODE D'EMPLOI (section 9.3).

L'utilisation de ce produit chimique peut provoquer la contamination de l'eau souterraine, en particulier lorsque les sols sont perméables (p. ex., sol sablonneux) et/ou que la nappe aquifère est située à une faible profondeur.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits présentant une pente modérée ou prononcée, un sol compacté ou de l'argile. Éviter d'appliquer lorsque des averses abondantes sont prévues. Ne pas appliquer ni vider ou rincer l'équipement de pulvérisation sur des arbres ou d'autres plantes désirables, ou à proximité, ni aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre ou aux endroits où le produit chimique peut être lessivé ou s'infiltrer jusqu'à leurs racines.

La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Ce produit contient un distillat de pétrole aromatique qui est toxique pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant les épandages. Ne pas contaminer ces systèmes par suite d'un épandage direct, de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement.

UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS ET AUX DOSES RECOMMANDÉES.

SECTION 6: ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine.

Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires.

Ce produit peut être entreposé à n'importe quelle température. Après entreposage, réchauffer le à la température ambiante et bien agiter avant l'emploi.

Si le produit reste entreposé pendant au moins un an, bien agiter ou mélanger avant l'emploi.
Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.

SECTION 7: ÉLIMINATION

Élimination du contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination du contenant réutilisable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Élimination du contenant réutilisable/à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

Section 8: CULTURES ET MAUVAISES HERBES

8.1 CULTURES ET PÉRIODE D'APPLICATION

L'herbicide VELOCITY 2 peut être appliqué sur les cultures suivantes, aux stades de croissance indiqués:

CULTURE	STADE DE CROISSANCE
Blé de printemps	Les cultures peuvent être traitées entre le stade de croissance 1 feuille et le moment où la feuille étendard est tout juste visible mais encore enroulée.
Blé dur	
Blé d'hiver	

2019-4900
2019-12-09

- L'application au-delà de l'émergence de la feuille étandard peut endommager la culture.
- Ne pas appliquer sur une culture subissant un stress causé par des conditions météorologiques défavorables, le gel, un faible degré de fertilité, la sécheresse, le sol saturé d'eau, les dommages causés par les maladies ou les insectes, car la culture pourrait être endommagée.
- NE PAS appliquer dans les cultures contre-ensemencées de légumineuses.

8.2 DOSE D'APPLICATION ET MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

L'application de l'herbicide VELOCITY 2 à raison de 0,83 L/ha et conformément aux recommandations sur l'étiquette permettra la suppression des espèces de mauvaises herbes suivantes:

MAUVAISE HERBE À FEUILLES LARGES ¹	STADE RECOMMANDÉ
Laiteron potager	Stade 1 à 6 feuilles
Stellaire moyenne	Stade 1 à 6 feuilles
Chardon des champs (répression seulement)	Jusqu'à 30 cm de haut
Petite herbe à poux	Stade 1 à 6 feuilles
Pissenlit (répression seulement) ²	Jusqu'à 10 cm de haut et 25 cm de diamètre
Sagesse-des-chirurgiens	Jusqu'à 10 cm de haut
Ortie royale	Stade 1 à 6 feuilles
Kochia à balais	Jusqu'à 10 cm de haut
Chénopode blanc	Stade 1 à 6 feuilles
Persicaire pale	Stade 1 à 6 feuilles
Laiteron des champs (répression seulement)	Stade 1 à 6 feuilles
Amarante à racine rouge	Stade 1 à 6 feuilles
Mauve à feuilles rondes (répression seulement)	Stade 1 à 6 feuilles
Soude roulante	Jusqu'à 10 cm de haut
Bourse-à-pasteur	Stade 1 à 6 feuilles
Tabouret des champs	Stade 1 à 6 feuilles
Canola spontané (comprend les variétés habituelles et celles tolérant les herbicides)	Stade 1 à 6 feuilles
Renouée liseron	Stade 1 à 6 feuilles
Moutarde des champs	Stade 1 à 6 feuilles

¹ Comprend les biotypes résistant aux ALS (Groupe 2).

² Comprend les plantules et les rosettes ayant survécu à l'hiver.

- Pour des résultats optimums, appliquer sur les jeunes mauvaises herbes levées et en pleine croissance, selon les stades de croissance indiqués.
- Dans des conditions de stress et/ou de couvert végétal dense de la culture, une application hâtive permettra une meilleure suppression des mauvaises herbes.
- Les mauvaises herbes qui poussent dans des conditions environnementales défavorables, comme une sécheresse, seront moins sensibles à l'herbicide VELOCITY 2.

8.3 RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE

- Des averses dans l'heure suivant l'application peuvent en réduire l'efficacité.

SECTION 9: DIRECTIVES D'APPLICATION ET LIMITES D'EMPLOI

9.1 RAPPELS GÉNÉRAUX POUR UNE APPLICATION EFFICACE

- Appliquer une fois par saison.
- Pour des résultats optimums, appliquer sur les jeunes mauvaises herbes levées et en pleine croissance.

- Lorsque le temps est frais et sec, l'action du produit peut être réduite ou retardée. Le degré de suppression des mauvaises herbes peut également être moins élevé si l'application est faite lorsque les mauvaises herbes sont couvertes de poussière ou en présence d'une rosée abondante, de brouillard ou de bruine/pluie.
- Si la culture subit un stress lié à des conditions environnementales anormales, remettre l'application à plus tard, lorsque ces conditions seront terminées et après que la culture et les mauvaises herbes auront repris une croissance active.
- Suivre les directives énumérées sous la section 8 relativement à la dose et à la période d'application appropriées.
- Éviter le contact avec des plantes ou des cultures désirables résultant d'une application directe ou d'une dérive de pulvérisation, à défaut de quoi des dommages importants peuvent se produire.
- Comme ce produit n'est pas homologué pour le contrôle des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour contrôler des organismes nuisibles aquatiques.
- **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage ou de l'élimination des déchets.

9.2 APPLICATION AU SOL ET AÉRIENNE

APPLICATION AVEC UN PULVÉRISATEUR DE GRANDE CULTURE

- **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de taille plus petite que celle correspondant à la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE)⁴. La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.
- L'application de l'herbicide VELOCITY 2 doit être faite en utilisant au moins 46,8 litres d'eau par hectare, à une pression de 275 kPa, ou 310 kPa si des clapets de non-retour sont utilisés, et à une vitesse d'avancement de 6 à 8 km/h.
- Il est recommandé d'utiliser des buses à jet plat en acier inoxydable orientées à 80° ou 110° pour obtenir une couverture optimale.
- Ne pas utiliser de buses à miroir, d'équipement d'application par gouttelettes contrôlées ni d'équipement Sprafol®.
- Une couverture complète uniforme est importante pour obtenir une suppression constante des mauvaises herbes. Il faut utiliser des volumes d'eau supérieurs lorsque les couverts des cultures et des mauvaises herbes sont denses, afin d'obtenir une couverture complète des mauvaises herbes ciblées.
- Éviter le recoupement de pulvérisation; fermer la rampe de pulvérisation lors des démarrages, des virages, des ralentissements ou des arrêts, afin de prévenir les dommages aux cultures résultant d'une application excessive.

APPLICATION AÉRIENNE

- **NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de taille plus petite que celle correspondant à la classification moyenne de l'ASAE. Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.
- Appliquer l'herbicide VELOCITY 2 dans au moins 28,1 litres d'eau par hectare, à une pression minimale de 300 kPa.

- Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.
- Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées qui sont indiquées sur l'étiquette.
- S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'épandage aérien

- Lire et comprendre toute l'étiquette avant d'ouvrir ce produit. Si vous avez des questions, appeler Bayer au 1-888-283-6847 ou obtenir des conseils techniques du distributeur ou de votre représentant agricole provincial.
- Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.
- Ne pas appliquer sur un terrain présentant un risque de ruissellement de surface jusqu'à des systèmes aquatiques.
- Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

MISE EN GARDE CONCERNANT L'OPÉRATEUR ANTIPARASITAIRE – ÉPANDAGE AÉRIEN

- **Spécialiste de l'application de pesticides par voie aérienne :** Portez une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant l'application du produit. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur du cockpit fermé durant l'application. Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'aéronef. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.
- Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
- **Personnel au sol et personnes qui mélangent ou chargent le produit :** Portez une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange et le chargement du produit ainsi que le nettoyage et la réparation de l'équipement. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.
- Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire.
- Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Précautions relatives au produit :

- Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toutes questions, appeler le fabricant au 1-888-283-6847. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

9.3 ZONES TAMPONS :

L'utilisation des méthodes de pulvérisation et de l'équipement suivants **NE** requiert **PAS** une zone tampon : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal, pulvérisateur intercalaire avec écrans protecteurs, traitement localisé, bassinage du sol et incorporation au sol.

L'utilisation des méthodes et des pulvérisateurs suivants **NE REQUIERT PAS** de zones tampons : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal, pulvérisateur intercalaire avec écrans protecteurs, traitement localisé, bassinage du sol et incorporation au sol. Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval des habitats terrestres sensibles (tels que pâturages, terres boisées, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et terres arbustives), des habitats d'eau douce sensibles (tels que lacs, rivières, bourniers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Méthode d'application	Culture		Zones tampons (m) requises pour la protection des :		
			Habitats dulcicoles d'une profondeur :		Habitat terrestre
			Inférieure à 1 m	Supérieure à 1 m	
Pulvérisateur de grandes cultures*	Blé (de printemps, dur, d'hiver)		1	1	5
Voie aérienne	Blé (de printemps, dur, d'hiver)	Aéronef à voilure fixe	10	1	375
		Aéronef à voilure tournante	10	1	225

* Dans le cas des pulvérisateurs agricoles, il est possible de réduire les zones tampons au moyend'écrans de réduction de la dérive de pulvérisation. Une rampe de pulvérisation équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui descend jusqu'au couvert végétal ou au sol permet de réduire la zone tampon indiquée sur l'étiquette de 70 %. Une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'écrans coniques fixés à 30 cm au-dessus du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon prescrite sur l'étiquette de 30 %.

9.4 CULTURES DE ROTATION

Seules les cultures qui suivent ont été testées en plein champ et peuvent être semées en toute sécurité, à l'intervalle prescrit, après une application d'herbicide VELOCITY 2. Pour éviter tout risque de dommages aux cultures ultérieures après une application à la dose recommandée de l'herbicide VELOCITY 2, respecter les cultures et l'intervalle de semis qui figurent sur cette étiquette. Un essai biologique sur le terrain doit être effectué dans l'année précédant le semis d'une culture afin de confirmer la sécurité de cette culture.

CULTURE	INTERVALLE DE SEMIS
Luzerne	10 mois
Orge de printemps	10 mois
Graine de l'alpiste des canaries	10 mois
Canola	10 mois
Maïs de plein champ*	10 mois
Lin, y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique	10 mois
Lentilles	22 mois
Pois des champs**	10 mois
Soja*	10 mois
Avoine cultivée	10 mois
Blé de printemps et dur	10 mois

* Manitoba seulement.

** Les pois des champs peuvent être cultivés l'année suivant une application de l'herbicide Velocity 2 sur les sols noirs, gris boisé et brun foncé. Ne pas semer de pois des champs l'année suivant une application de l'herbicide Velocity 2 sur les sols bruns dont la teneur en matière organique est inférieure à 2,5 % et au pH supérieur à 7,5.

SECTION 10: DÉLAIS D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE, DÉLAIS AVANT DE FAIRE PAÎTRE/NOURRIR LES BÊTES ET DÉLAIS DE SÉCURITÉ

Dans le cas d'un mélange en cuve, toujours respecter le délai d'attente avant la récolte le plus long indiqué sur les étiquettes des produits d'association.

NE PAS réintégrer ni permettre aux travailleurs de réintégrer les zones traitées dans les 24 heures suivant l'application.

NE PAS permettre le pâturage dans les cultures traitées ni couper celles-ci comme fourrage ou foin dans les 25 jours suivant d'application.

NE PAS récolter le blé pour le grain ou la paille dans les 50 jours suivant l'application.

SECTION 11: INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

L'herbicide VELOCITY 2 doit être appliqué à l'aide d'un matériel de pulvérisation propre et bien calibré.

L'herbicide VELOCITY 2 est spécialement formulé pour se mélanger facilement à l'eau. Avant de verser l'herbicide VELOCITY 2 dans le réservoir du pulvérisateur, s'assurer que ce dernier est bien propre (consulter la section 12, "Nettoyage du pulvérisateur").

1. Remplir le réservoir au quart ou à moitié d'eau propre et mettre en marche le système d'agitation ou la conduite de dérivation.
2. Verser la dose appropriée d'herbicide VELOCITY 2, tel qu'indiqué à la section 8, directement dans le réservoir. Maintenir une agitation suffisante pendant le mélange et l'application. Remplir le reste du réservoir de la quantité d'eau requise.
3. Maintenir une agitation suffisante pendant le mélange et l'application de l'herbicide VELOCITY 2.

L'herbicide VELOCITY 2 peut se déposer s'il n'est pas agité. Si la bouillie de pulvérisation repose pendant au moins une heure sans agitation, agiter de nouveau la bouillie pendant au moins 10 minutes avant l'application.

SECTION 12: NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Avant et après l'utilisation de l'herbicide VELOCITY 2, toujours effectuer un nettoyage complet du réservoir du pulvérisateur, des conduites et des filtres. Les étapes suivantes sont recommandées :

1. Vider complètement le réservoir et laver le réservoir, les rampes et les tuyaux avec de l'eau propre. Vider de nouveau.
2. Remplir le réservoir à moitié d'eau propre et ajouter de l'ammoniac (solution d'ammoniac domestique à 3 %) à un taux de dilution de 1 % (1 litre d'ammoniac domestique dans 100 litres de solution de rinçage). Finir de remplir le réservoir d'eau. Agiter/recirculer et rincer la rampe et les tuyaux. Maintenir l'agitation pendant 10 minutes. Vider le réservoir complètement.
3. Répéter la deuxième étape.
4. Enlever les buses et les tamis et les faire tremper dans une solution d'ammoniac à 1 %. Inspecter les buses et les tamis et enlever les résidus visibles.
5. Rincer le réservoir, la rampe et les tuyaux avec de l'eau propre.
6. Inspecter le réservoir pour y déceler des résidus visibles et répéter la deuxième étape, au besoin.
7. Éliminer les rinçures conformément à la réglementation provinciale.

SECTION 13: RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'herbicide VELOCITY 2 fait partie du groupe 6 et 27. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide VELOCITY 2 et à d'autres herbicides du groupe 6 et 27. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode

d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

1. Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide VELOCITY 2 ou d'autres herbicides du groupe 6 et 27 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
2. Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
3. Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
4. Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
5. Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
6. Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

2019-4900
2019-12-09

7. Pour plus de renseignements ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au Bayer à www.cropscience.bayer.ca au numéro sans frais 1-888-283-6847.

190909